



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2017
A 19 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

DGF BONIFIEE - MODIFICATION DES STATUTS : TRANSFERT D'UNE NOUVELLE COMPETENCE

Le projet de délibération et de statuts ont été joints à la convocation

Par délibération en date du 26 juin 2017, le conseil communautaire a modifié les statuts de la Communauté de Communes pour intégrer les compétences suivantes à compter du 1^{er} janvier 2018 :

➤ Compétence obligatoire :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

➤ Compétences optionnelles :

- En matière de politique de la ville :
 - élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
 - animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
 - programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

➤ Compétence facultative :

- le transfert à la CCRM des contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des communes à l'EPCI.

Cependant et pour remplir les nouvelles conditions d'éligibilité à la DGF bonifiée, la CCRM se voit contrainte d'ajouter une compétence supplémentaire.

Aussi, est-il proposé d'ajouter la compétence « développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ».

Adopté à l'unanimité

3 VALS AMENAGEMENT – ZAC I DES GRANDES BRUYERES : APPROBATION DU CRACL (BILAN 2016 – PREVISIONNEL 2017)

Le document a été joint à la convocation.

3 Vals Aménagement nous a transmis le compte rendu annuel 2016 de la ZAC I des Grandes Bruyères, accompagné du bilan prévisionnel 2017 qui, par son approbation, deviendra contractuel.

Adopté à l'unanimité

PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS : CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2017-2022

Le projet de délibération et le contrat ont été joints à la convocation

Il est proposé d'approuver le contrat régional de solidarité territoriale conclu entre le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, la ville de Romorantin-Lanthenay, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, la Communauté de Communes du Val de Cher Controis.

Adopté à l'unanimité

IMPLANTATION DES ENTREPRISES « CERAMIQUES ET REFRACTAIRES » ET « ALLIANCES CERAMIQUES » SUR LA ZAC DES GRANDES BRUYERES

Le projet de délibération et des plans ont été joints à la convocation

Il est proposé d'accepter le principe d'une location d'un ensemble immobilier auprès de la SEM Territoires Développement avec la possibilité d'une sous-location aux entreprises « CERAMIQUES ET REFRACTAIRES » et « ALLIANCES CERAMIQUES ».

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE EN LOIR-ET-CHER (CDRP 41) RELATIVE A LA PROMOTION DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Le projet de convention et le devis ont été joints à la convocation

Il est proposé de signer une convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Loir-et-Cher visant à définir les droits et obligations réciproques pour la mise en valeur de sentiers de randonnée pédestre sur le territoire communautaire.

Cette valorisation consistera en :

- l'expertise des itinéraires sur chacune des 11 communes qui en sont actuellement pourvues à savoir : La Chapelle Montmartin, Châtres sur Cher, Langon, Maray, Mennetou sur Cher, Mur de Sologne, Pruniers en Sologne, Romorantin-Lanthenay, St Julien sur Cher, St Loup sur Cher et Villefranche sur Cher,
 - la conception d'itinéraires sur 3 communes, à savoir : Billy, Gièvres et Villeherviers ainsi que d'interconnexions avec les communes limitrophes.
- Les conditions financières sont détaillées à l'annexe 3 de la convention.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL : CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES NECESSAIRES A LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)

Le projet de délibération et la convention ont été joints à la convocation

Il est proposé de signer une convention pour participer aux études nécessaires à la création d'une société publique locale.

Adopté à l'unanimité

DECHETS MENAGERS : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2018

Le projet de délibération ainsi que la liste des établissements exonérés ont été joints à la convocation

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1 du code général des impôts, le Conseil Communautaire peut exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux.

**La liste des entreprises qui seront exonérées de TEOM pour 2018
a été adoptée à l'unanimité**

**ZONE DES GRANDES BRUYERES : CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE
RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES
RECHARGEABLES**

Le projet de délibération, la convention ainsi qu'un plan de situation ont été joints à la convocation

La Communauté de Communes projetant de créer une aire de covoiturage sur la parcelle BX 316 sise allée des Grandes Bruyères, à proximité immédiate du péage autoroutier, il est proposé de demander au SIDELC d'y installer une borne de recharge et de signer une convention d'occupation du domaine public

Adopté à l'unanimité

**ASSOCIATION « ATELIER NUMERIQUE ROMORANTIN » : DEMANDE DE
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Il est proposé de verser à l'association une subvention complémentaire de 3 000 euros pour l'aider dans son développement.

Adopté à la majorité :

(42 voix pour, 2 abstentions : Brigitte DEWAELE – Louis de REDON)

**ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI DE L'ARRONDISSEMENT DE
ROMORANTIN-LANTHENAY » : DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

La Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay sollicite une subvention d'équipement de 8 817,29 euros pour l'aider à financer l'acquisition de matériel pour renouveler son parc informatique dont le coût s'élève à 18 760,20 € HT soit 22 512,24 € TTC.

Le bureau communautaire à l'unanimité propose de verser une subvention de 7 100 euros, représentant ainsi près de 50% du reste à charge pour l'association.

A l'unanimité, Une subvention de 7 100 euros ne dépassant pas ainsi 50% du reste à charge pour l'association sera versée à la Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

**LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE : AIDE A
L'INSTALLATION D'UN KINESITHEPEUTE A MUR DE SOLOGNE**

Afin de satisfaire aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public, Monsieur CLOSSAIS Jérôme, kinésithérapeute à Mur de Sologne envisage de construire un cabinet médical. De plus, il souhaite acquérir du matériel de rééducation. Le coût global de son projet est estimé à 199 500 € TTC.

Aussi sollicite-t-il une subvention d'équipement auprès de la CCRM pour l'aider à réaliser ces investissements.

Le bureau communautaire à l'unanimité propose de lui verser une subvention pour un montant de 20 000 euros.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL ET N°1 DU BUDGET ANNEXE « LOCATIONS IMMOBILIERES »

Les documents budgétaires ont été joints à la convocation

Les décisions modificatives du budget principal et du budget annexe « Locations Immobilières » ont été adoptées à l'unanimité

PERSONNEL :

➤ **PÔLE DE SANTE COMMUNAUTAIRE : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Il est proposé d'augmenter le temps de travail :

- d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe assurant les fonctions de secrétaire médicale de 24 heures à 29 heures hebdomadaires
- d'un médecin généraliste au grade de médecin hors classe de 17 heures à 35 heures

La présente mesure prendra effet le 1^{er} octobre 2017

Adopté à l'unanimité

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Il est proposé de recruter un agent en contrat à durée déterminée au grade d'adjoint administratif territorial à temps incomplet 20/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

➤ **REMBOURSEMENT DE FRAIS INHERENTS AU DEPLACEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE FORMATION**

Le projet de délibération est joint à la convocation

Dans le cadre de sa formation, il est proposé de rembourser à un agent les frais de mission au réel dont le montant est estimé à 500 €.

Adopté à l'unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT STATUTAIRE

Il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2017 pour nommer un agent ayant réussi la sélection professionnelle d'accès à ce grade.

Adopté à l'unanimité